

Questions Écrites Actionnaires AG 17 juin 2020

Merci d'indiquer le volume et le prix moyen d'achat du pétrole brut acquis auprès des sociétés du groupe ExxonMobil, et le volume et le prix moyen de vente, par exercice, sur les deux derniers exercices fiscaux.

Le groupe Esso S.A.F. n'intervient pas directement sur le marché international pour s'approvisionner en pétrole brut et n'a ni acquis ni cédé de brut à des tiers directement. Toutes les opérations d'approvisionnement du groupe sur le marché international, à l'achat ou à la vente, de pétrole brut sont traitées à des conditions de marché dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement passé avec « ExxonMobil Sales and Supply » qui est une société de trading du groupe ExxonMobil.

Comme déjà mentionné dans l'information financière publiée, le groupe Esso S.A.F. ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.

Les achats et ventes de pétrole brut auprès du groupe ont représenté :

En 2018 :

À l'achat : 121 millions de barils de brut pour 7 241 M€ => 59,8 \$/bbl

À la vente : 2,5 millions de barils de brut pour 137 M€ => 54,8 \$/bbl

En 2019 :

À l'achat : 123 millions de barils de brut pour 7 014 M€ => 57 \$/bbl

À la vente : 7 millions de barils de brut pour 400 M€ => 57 \$/bbl

Les prix d'achat et de vente ne sont pas comparables, les transactions ayant eu lieu à des périodes différentes.

Indiquer le volume et le prix moyen d'achat du pétrole brut acquis auprès des autres sources d'approvisionnement, sur la même période, ainsi que le volume et le prix des produits pétroliers vendus aux autres clients (hors groupe ExxonMobil).

Les ventes de produits pétroliers du groupe ESSO SAF à des clients hors groupe ExxonMobil représentaient un chiffre d'affaires de 9 464 M€ en 2018, tous produits confondus. Le volume correspondant est de 19,05 millions de m³, d'où un prix moyen de 497€/m³.

Les ventes de produits pétroliers du groupe ESSO SAF à des clients hors groupe ExxonMobil représentent un chiffre d'affaires de 9 354 M€ en 2019, tous produits confondus. Le volume correspondant est de 18,38 millions de m³, d'où un prix moyen de 508€/m³.

À quels «services» correspond la charge de 225 millions d'euros enregistrée dans les comptes 2019 (page 80) et à quelles sociétés du groupe ExxonMobil ont-ils été achetés ?

La charge de 225 millions d'euros mentionnée en page 80 du Rapport Financier Annuel concerne les comptes 2018 et pas les comptes 2019. Le pendant de cette charge sur 2019 est un achat de 234 millions d'euros et comprend :

- 92 millions d'euros au titre de services reçus (centres de services partagés et centres de coordination)
- 53 millions d'euros au titre des services informatiques externalisés au sein du groupe
- 40 millions d'euros de coûts de recherche & développement partagés et d'assistance technique
- 32 millions d'euros au titre des services reçus sur la plateforme de Gravenchon et fournis par ExxonMobil Chemical France.
- 18 millions de services divers incluant entre autres l'affrètement d'un navire de type Very Large Crude Carrier, les coûts salariaux du personnel impatrié, etc...

Questions Écrites Actionnaires AG 17 juin 2020

En parallèle (Rapport Financier Annuel page 79 – prestations de services), sur l'année 2019, le groupe Esso S.A.F. a refacturé 222 millions d'euros pour services fournis aux sociétés du groupe ExxonMobil, dont :

- 127 millions d'euros au titre des services rendus sur la plateforme de Gravenchon (dont 83 millions d'euros pour ExxonMobil Chemical France)
- 61 millions d'euros à titre de refacturation de salariés expatriés ou pour personnel mis à disposition du groupe ExxonMobil
- 34 millions d'euros de services divers (incluant des services informatiques, affrètement extérieur, etc.)

Quelle est la caisse de retraite qui gère le régime de retraite à prestations définies d'Esso et en perçoit les cotisations ? Qui en sont les actionnaires ?

La gestion des régimes à prestations définies s'effectue dans le cadre d'une Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire (IGRS ESSO). Cette institution n'a pas d'actionnaires mais des membres adhérents dont Esso S.A.F. et Esso Raffinage. Le régime de retraite à prestations définies du groupe Esso S.A.F. n'étant pas préfinancé, l'IGRS ne perçoit pas de cotisations mais, comme expliqué dans la note 4.1 du Rapport Financier Annuel, elle appelle les fonds auprès de ses sociétés adhérentes afin de payer les retraités.

Quels ont été les montants effectivement versés par cette caisse de retraite aux salariés bénéficiant du régime de retraite à prestations définies, dans le cadre de ce régime, au cours des trois derniers exercices ?

Les paiements effectués au titre des prestations définies se sont élevés :

- en 2017 à 51,1 millions d'euros
- en 2018 à 53 millions d'euros
- en 2019 à 48,5 millions d'euros

Quel est l'échéancier estimé des versements de cotisations par Esso au titre des retraites à prestations définies pour les cinq prochains exercices ?

Les versements estimés à effectuer pour les 5 prochaines années sont les suivants :

- en 2020 : 47,6 millions d'euros
- en 2021 : 45,1 millions d'euros.
- en 2022 : 43,5 millions d'euros.
- en 2023 : 41,6 millions d'euros.
- en 2024 : 41,1 millions d'euros.

La société peut-elle préciser le mécanisme d'externalisation évoqué dans le rapport financier et les modalités de calcul de la somme de 63 millions d'euros?

Pour rappel, l'ordonnance du 9 juillet 2015 sur la sécurisation des rentes stipule que la proportion sécurisée des engagements relatifs aux droits à retraite liquidés doit augmenter selon le calendrier suivant :

À compter de la clôture des comptes immédiatement postérieure au 1er janvier 2017, au moins 10 % des engagements constatés au titre de l'exercice comptable clos ;

À compter de la clôture des comptes immédiatement postérieure au 1er janvier 2020, au moins 20 % des engagements constatés au titre de l'exercice comptable clos ;

À compter de la clôture des comptes immédiatement postérieure au 1er janvier 2025, au moins 40 % des engagements constatés au titre de l'exercice comptable clos ;

Questions Écrites Actionnaires AG 17 juin 2020

À compter de la clôture des comptes immédiatement postérieurs au 1er janvier 2030, au moins 50 % des engagements constatés au titre de l'exercice comptable clos

Le groupe a décidé en date du 1er juillet 2019 de sécuriser 10 % de ces droits à retraite liquidés par externalisation auprès d'ExxonMobil OFP (Organisme de Fonds de Pension) avec des versements de cotisations effectués en 2019 pour un montant total de 63 millions d'euros. La mise en place de cette externalisation a mis fin à la caution reçue de la société ExxonMobil France Holding, qui avait été mise en place en 2017.

ExxonMobil OFP est une institution de retraite professionnelle (IRP) basée en Belgique avec des activités transfrontalières. Il s'agit d'un fonds de pension Pan-Européen ou IORP qui est en dehors du groupe ExxonMobil mais réservé à ses sociétés affiliées. Les adhérents d'ExxonMobil OFP sont des entreprises appartenant au groupe ExxonMobil d'affiliation belge, néerlandaise et française. Pour le groupe Esso S.A.F., Esso S.A.F et sa filiale Esso Raffinage ont adhéré.

Le groupe Esso verse des contributions à ExxonMobil OFP à hauteur de l'obligation de sécurisation. En contrepartie, ExxonMobil OFP verse les prestations correspondantes à proportion des droits sécurisés. Ainsi, le montant des prestations versées par ExxonMobil OFP sur l'exercice 2019 s'est élevé à 1,5 million d'euros. Le groupe Esso S.A.F. ayant adhéré à l'OFP en 2019 aucune prestation n'a été versée par l'OFP au cours des exercices précédents.

Quels sont les termes de l'accord conclu avec les organisations syndicales en décembre 2019 et ses impacts prévisibles sur les exercices postérieurs ?

Comme mentionné dans le rapport RSE page 65 du Rapport Annuel, l'accord conclu avec les organisations syndicales en décembre 2019 prévoit, en application de la loi Pacte, la fermeture du plan de retraite à prestations définies au personnel embauché depuis le 4 juillet 2019 ainsi que la suppression d'acquisitions de droits futurs dans ce même plan de retraite à prestations définies pour la totalité du personnel. Les mesures de substitution comprennent un plan à cotisations définies, un PERCO et des indemnités de départ à la retraite.

Quelles sont les mesures concrètes envisagées par le conseil d'administration pour faire converger le cours de Bourse vers la valeur réelle de l'entreprise ?

L'environnement de l'industrie du raffinage est depuis plusieurs années incertain et volatil, dans un contexte de surcapacité de production en Europe, qui pèse sur les marges brutes de raffinage, avec également la perspective d'une adaptation progressive de la demande du marché aux objectifs de neutralité carbone à horizon 2050.

Le groupe entend poursuivre la gestion rigoureuse de ses opérations, et, lorsque l'environnement économique résultant de la crise de la COVID-19 le permettra, la poursuite d'une politique d'investissements sélectifs pour renforcer la compétitivité de son outil industriel et adapter ses procédés industriels. En parallèle, il poursuivra sa stratégie de développement de ses ventes, notamment dans le domaine des carburants liquides bas-carbone.

Dans l'immédiat, la crise liée à la pandémie de COVID-19 se sur-rajoute aux incertitudes propres au secteur industriel et impose au groupe de poursuivre agressivement des réductions de coûts, alors que les marges brutes publiées par la DGEC sont actuellement négatives, et de réviser à la baisse, au moins temporairement, ses prévisions d'investissement, comme indiqué dans le Rapport Financier Trimestriel et dans la présentation mise en ligne sur le site de la société à la suite de l'Assemblée Générale qui s'est aujourd'hui tenue à huis-clos.

Questions Écrites Actionnaires AG 17 juin 2020

Pouvez-vous faire un point à date de l'AG, sur l'activité, au moins de manière qualitative (par exemple taux d'activité des sites) ? Peut-on espérer un regain de dynamisme des activités de carburant pour véhicules, qui pourraient être privilégiées pour rester en France, et éviter certains transports en commun ? Pouvez-vous me rappeler la taille de nos activités de carburants pour avions, que l'on imagine volontiers plus affectées ?

Les taux d'utilisation des sites ont été :

- 64 % pour Gravenchon de janvier à mai 2020 par rapport à 74 % de janvier à mai 2019.
- 76% pour Fos de janvier à mai 2020 par rapport à 87 % sur la même période en 2019

Le dé-confinement a permis une reprise progressive de la consommation des carburants routiers qui, début juin, reste de 10 à 15 % inférieure à la normale. La demande en carburants aviation reste à la même date en baisse très significative, d'environ 75 % par rapport à l'année dernière.

Grands arrêts : pouvez-vous m'indiquer le calendrier prévisionnel des grands arrêts envisagés ou réalisés en 2020 et 2021 ?

Il n'y a pas eu de grand arrêt réalisé à date en 2020. Pour des raisons de confidentialité et de respect du droit de la concurrence, nous ne donnons jamais à l'avance le calendrier de nos grands arrêts, qui ont lieu en principe tous les 6 ou 7 ans.

D'après l'UFIP, les marges de raffinage ont été correctes en avril mais très dégradées en mai et juin. Ces niveaux statistiques peuvent-ils s'appliquer à ce que vous observez pour ce qui concerne Esso-SAF? Si ce n'est pas le cas, pouvez-vous expliquer les raisons d'un éventuel écart avec la moyenne UFIP (mix de produits ?) Comment comprendre le passage au sein d'une même période de confinement de marges si hautes à si basses ?

Comme indiqué dans nos publications financières, l'indicateur de marge de raffinage de la DGEC est un indicateur de marge de raffinage sur coûts énergétiques dont les rendements sur Brent sont représentatifs d'une raffinerie auto-suffisante opérée pour maximiser la production de distillats moyens (<http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/prix-des-produits-petroliers>) et a vocation à illustrer la tendance de l'environnement économique du raffinage de Carburants et Combustibles. Cet indicateur de marge théorique diffère de la marge brute réalisée par le groupe Esso S.A.F. compte tenu de la configuration et des conditions d'opération et de production propres à chacune de ses raffineries, dans un environnement où les prix du pétrole brut et des produits finis peuvent varier très rapidement.

Pour ce qui est de la variation des marges de raffinage (indicateur DGEC), depuis le mois de mars, la pandémie de COVID-19 a fortement pesé sur la demande et les stocks ont donc augmenté. À partir du mois de mai les raffineries européennes ont d'une part soit redémarré, soit augmenté leurs débits et d'autre part ont cherché à vendre les stocks constitués. La hausse de l'offre depuis mai a donc été plus rapide que la hausse de la demande qui reprend très progressivement, expliquant les faibles marges de mai et de juin également affectées par la hausse du pétrole brut.

En écoutant l'assemblée de Bolloré, j'ai entendu que Bolloré Energy avait cédé sa participation dans Trapil à Pisto. Pouvez-vous m'indiquer le prix de cette opération et le pourcentage de participation cédé ?

Nous n'avons pas de commentaire sur les opérations de cessions de parts de nos concurrents, ni d'informations spécifiques les concernant. Cette question est à poser à Bolloré, pas à Esso SAF.